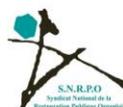


Communiqué de presse
Mercredi 18 mars 2020



COVID-19 :

L'UMIH appelle les assurances à la solidarité collective et demande aux pouvoirs publics de reconnaître « l'état de catastrophe sanitaire »

L'urgence de la situation économique de nos entreprises nécessite une mobilisation massive et générale de la part des pouvoirs publics mais également de tous les acteurs du monde économique comme le secteur bancaire, les bailleurs et les assurances.

En ce qui concerne les assurances, nous déplorons en effet qu'elles soient les grandes absentes du grand mouvement de solidarité qui se met en place partout pour les entreprises et les emplois menacés par l'ampleur des conséquences économiques de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons.

Nous disposons de très nombreux témoignages de la part de nos professionnels qui nous disent que leurs demandes restent sans réponse de la part de leurs assureurs, ou qui leur manifestent assez peu d'attention depuis le début de la crise. Nous dénonçons cette attitude et nous la qualifions d'incompréhensible dans cette situation historique de crise.

L'UMIH soutient donc fortement la proposition de la CPME qui demande la reconnaissance par les pouvoirs publics d'un « état de catastrophe sanitaire », afin de pouvoir débloquer une indemnisation des compagnies d'assurance pour les effets « non assurables » comme le prévoit le code des assurances pour les catastrophes naturelles. Cela permettra déjà à de nombreux assurés de pouvoir débloquer l'aide de leur assureur notamment sur la perte d'exploitation.

« L'attitude des assurances dans cette crise nous interroge beaucoup. Où sont-elles ? Pas auprès de leurs assurés ! A situation exceptionnelle, efforts exceptionnels de tous pour tous. Ainsi, nous demandons aux assureurs de participer à la solidarité nationale aux cotés de tous les acteurs économiques de ce pays en couvrant plus largement les pertes historiques de leurs assurés. » Roland Héguy, président confédéral de l'UMIH

Contact presse

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr